
L'ubérisation de l'économie : Entre émancipation et précarisation du travail

Introduction

L'émergence des plateformes numériques de mise en relation entre prestataires de services et consommateurs a profondément bouleversé le marché du travail au XXI^e siècle. Ce phénomène, communément appelé « ubérisation » en référence à l'entreprise Uber qui en est devenue le symbole, soulève des questions fondamentales sur la nature même du travail et son organisation sociale. Cette transformation interroge la pertinence des cadres traditionnels du droit du travail et des protections sociales face à ces nouvelles formes d'emploi.

I. La révolution des plateformes numériques : un nouveau paradigme économique

A. Le modèle économique des plateformes

Les plateformes numériques ont introduit un modèle économique fondé sur l'intermédiation algorithmique. Ces entreprises se positionnent comme de simples intermédiaires technologiques, mettant en relation des travailleurs indépendants avec des clients. Cette désintermédiation apparente des relations de travail s'accompagne paradoxalement d'une forte centralisation du contrôle par les algorithmes qui régissent l'attribution des courses, la tarification et l'évaluation des prestations.

B. La promesse d'autonomie et de flexibilité

L'argument principal des plateformes repose sur la liberté offerte aux travailleurs : choix des horaires, absence de hiérarchie directe, possibilité de travailler pour plusieurs plateformes simultanément. Cette flexibilité répond à une aspiration réelle de certains travailleurs à s'émanciper des contraintes du salariat traditionnel.

II. Les zones d'ombre du modèle d'ubérisation

A. La dépendance économique masquée

Derrière l'apparente autonomie se cache souvent une forte dépendance économique. Les travailleurs des plateformes se trouvent confrontés à :

- **Une tarification unilatérale fixée par les algorithmes** : Les plateformes, comme Uber ou Deliveroo, déterminent unilatéralement les tarifs que les travailleurs peuvent appliquer. Ces tarifs varient en fonction de l'offre et de la demande, souvent de manière imprévisible, et laissent peu de marge de négociation aux travailleurs. Par exemple, en France, les livreurs de Deliveroo ont vu leurs revenus baisser de 20 % en moyenne après une modification de la grille tarifaire en 2019. Ce système pousse les travailleurs à accepter des missions parfois moins rentables, sous la pression des algorithmes et de la nécessité de travailler davantage pour atteindre un revenu décent.
- **Une notation permanente conditionnant l'accès au travail** : Les travailleurs des plateformes sont soumis à un système de notation par les clients qui impacte

directement leur capacité à obtenir de nouvelles missions. Par exemple, un chauffeur Uber avec une note inférieure à 4,6 sur 5 peut être désactivé et perdre ainsi son accès à la plateforme. Cette pression constante de la notation crée une situation de précarité psychologique et professionnelle. En 2021, une étude a montré que 68 % des chauffeurs se sentent en insécurité quant à la stabilité de leur travail en raison des évaluations clients.

- **Des investissements personnels significatifs (véhicule, matériel) :** Les travailleurs doivent généralement fournir leur propre matériel, comme des véhicules, des smartphones, ou encore des équipements de sécurité. Pour un chauffeur Uber, cela peut représenter un investissement initial allant jusqu'à 15 000 € pour l'achat d'un véhicule, sans compter les frais d'entretien, de carburant et d'assurance. Ces coûts fixes augmentent leur dépendance économique et réduisent considérablement leur marge bénéficiaire, les plaçant dans une situation où ils doivent multiplier les heures pour amortir leurs investissements.

B. La précarisation des conditions de travail

Le statut d'autoentrepreneur, imposé par les plateformes, transfère l'ensemble des risques professionnels sur le travailleur :

- Absence de protection sociale complète : Les travailleurs des plateformes n'ont pas accès aux mêmes prestations sociales que les salariés classiques, comme les congés payés, l'assurance chômage ou la retraite. Par exemple, un chauffeur Uber en France ne bénéficie pas de l'assurance chômage et sa retraite sera au minimum.
- Revenus variables et imprévisibles : Les travailleurs des plateformes subissent une forte variabilité de leurs revenus, qui dépendent souvent de la demande fluctuante de services. Par exemple, un livreur Deliveroo peut gagner entre 5 et 10 euros par heure, avec de grandes variations selon les périodes de la journée et les saisons.
- Absence de perspectives d'évolution professionnelle : Les plateformes ne prévoient pas de progression de carrière pour les travailleurs. Un chauffeur Uber ou un livreur n'a aucune perspective d'évolution vers des postes de management ou des responsabilités accrues, ce qui limite l'enrichissement professionnel et personnel.
- Exposition aux accidents sans couverture adéquate : Les travailleurs des plateformes sont souvent exposés à des risques d'accidents sans bénéficier d'une couverture suffisante. Par exemple, un livreur à vélo est fortement exposé aux risques routiers, mais les assurances proposées par les plateformes sont souvent partielles et ne couvrent pas les arrêts de travail prolongés.

III. Les réponses institutionnelles et les perspectives d'évolution

A. Les tentatives de régulation nationale et internationale

Face à ces enjeux, différentes réponses juridiques et réglementaires émergent :

- La loi El Khomri en France, adoptée en 2016, introduit une responsabilité sociale des plateformes en leur imposant certaines obligations en matière de protection sociale pour les travailleurs. Par exemple, les plateformes doivent contribuer à l'assurance accidents du travail lorsque les travailleurs sont en mission.
- Les décisions de justice en Californie, telles que la loi AB5 de 2019, visent à requalifier les chauffeurs Uber en salariés afin de leur garantir des droits similaires à

ceux des employés, incluant des avantages sociaux comme l'assurance santé et les congés payés.

- Les directives européennes, notamment la directive sur les conditions de travail transparentes et prévisibles de 2019, cherchent à encadrer l'économie des plateformes en garantissant des droits minimaux aux travailleurs, tels que la transparence des conditions de travail et une meilleure prévisibilité des horaires.

B. L'émergence de modèles alternatifs

De nouveaux modèles tentent de concilier flexibilité et protection sociale :

- Le développement de coopératives de travailleurs : Ces coopératives permettent aux travailleurs de s'organiser collectivement pour assurer une meilleure répartition des revenus et une gouvernance plus démocratique. Par exemple, CoopCycle est une coopérative européenne qui permet aux livreurs de travailler ensemble, en éliminant les commissions prélevées par les grandes plateformes.
- L'expérimentation de statuts hybrides entre salariat et indépendance : Certains pays ont introduit des statuts permettant aux travailleurs de bénéficier de la flexibilité de l'indépendance tout en accédant à certains droits sociaux réservés aux salariés. En Italie, le statut de « *lavoratore parasubordinato* » vise à offrir un cadre plus protecteur aux travailleurs économiquement dépendants tout en conservant leur statut d'indépendant.
- La mise en place de protections sociales spécifiques : Plusieurs initiatives visent à créer des systèmes de protection sociale adaptés aux travailleurs des plateformes. Par exemple, en France, l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de 2021 prévoit la mise en place d'une assurance dédiée aux travailleurs indépendants pour couvrir les accidents du travail et les congés maternité/paternité.

IV. Les enjeux sociétaux de l'ubérisation

A. Impact sur la cohésion sociale

L'ubérisation soulève des questions fondamentales sur :

- La fragmentation du marché du travail : L'ubérisation entraîne une segmentation accrue du marché du travail, opposant les travailleurs traditionnels bénéficiant de droits sociaux aux travailleurs des plateformes, souvent privés de ces protections. Par exemple, en 2020, une étude de l'OCDE a montré que plus de 30 % des travailleurs des plateformes considéraient leur emploi comme précaire, contribuant ainsi à un marché du travail fragmenté.
- L'accroissement des inégalités sociales : Le modèle des plateformes favorise des disparités importantes en termes de revenus et de conditions de travail. Les travailleurs des plateformes gagnent souvent bien moins que les salariés traditionnels, avec des revenus horaires pouvant varier de 5 à 10 euros, selon les périodes d'activité. Cette précarité renforce les inégalités économiques et sociales au sein des sociétés modernes.
- La remise en cause du modèle social traditionnel : L'ubérisation remet en cause les principes fondateurs du modèle social basé sur la solidarité et les cotisations sociales. En France, le financement des systèmes de protection sociale repose en grande partie sur les cotisations salariales, ce qui devient problématique quand une

part croissante des travailleurs n'est plus salariée. Cette évolution remet en question la pérennité du modèle social tel qu'il existe depuis l'après-guerre.

B. Perspectives de régulation et d'évolution

Les pistes d'avenir incluent :

- Le développement d'une protection sociale adaptée aux nouvelles formes de travail : Il est essentiel de mettre en place une protection sociale prenant en compte la précarité et la variabilité des revenus des travailleurs des plateformes. Par exemple, certains pays comme l'Espagne ont introduit des mécanismes permettant aux travailleurs des plateformes d'accéder à une couverture chômage et à des aides en cas de perte de revenus.
- La reconnaissance de droits collectifs pour les travailleurs des plateformes : Afin de renforcer leur pouvoir de négociation, il est crucial de reconnaître aux travailleurs des plateformes le droit de se syndiquer et de négocier collectivement. En 2021, la Cour suprême du Royaume-Uni a reconnu le droit des chauffeurs Uber à bénéficier de droits collectifs, ouvrant la voie à des accords pour améliorer leurs conditions de travail.
- L'encadrement des algorithmes de gestion du travail : Les algorithmes qui déterminent l'attribution des tâches, la tarification et les évaluations doivent être régulés afin de garantir la transparence et l'équité. En Italie, une loi adoptée en 2020 oblige les plateformes à divulguer les critères d'attribution des missions, afin de limiter les discriminations et de protéger les droits des travailleurs.

Conclusion

L'ubérisation représente une transformation profonde du travail qui ne peut être réduite à une simple opposition entre liberté et précarité. Elle révèle les tensions entre les aspirations à l'autonomie et le besoin de protection sociale, entre innovation économique et préservation des acquis sociaux. L'enjeu majeur réside dans notre capacité collective à inventer un cadre permettant de concilier la flexibilité offerte par les plateformes numériques avec une protection sociale adaptée aux réalités du XXI^e siècle.

Cette évolution nécessite une approche équilibrée, combinant innovation économique et justice sociale, pour construire un modèle durable qui ne sacrifie ni le dynamisme économique ni la protection des travailleurs. Le défi consiste à transformer ces nouvelles formes de travail en opportunités d'émancipation véritable plutôt qu'en vecteurs de précarisation.

Résumé

I. La révolution des plateformes numériques : un nouveau paradigme économique

Les plateformes se positionnent comme des intermédiaires qui mettent en relation des travailleurs indépendants et des clients, sous le contrôle centralisé d'algorithmes. Elles promettent autonomie et flexibilité, attirant des travailleurs en quête de liberté vis-à-vis du salariat traditionnel.

II. Les zones d'ombre du modèle d'ubérisation

En réalité, l'autonomie des travailleurs des plateformes est limitée par des tarifs imposés, une notation qui conditionne l'accès au travail, et des coûts personnels importants. De plus, les travailleurs subissent des revenus précaires, l'absence de protection sociale complète, et des risques professionnels mal couverts.

III. Les réponses institutionnelles et les perspectives d'évolution

Des régulations commencent à émerger, comme la loi El Khomri en France et la loi AB5 en Californie, pour renforcer la protection des travailleurs des plateformes. Des modèles alternatifs tels que les coopératives de travailleurs et les statuts hybrides entre salariat et indépendance visent à offrir une meilleure conciliation entre flexibilité et sécurité.

IV. Les enjeux sociétaux de l'ubérisation

L'ubérisation fragmente le marché du travail, accroît les inégalités sociales, et remet en cause le modèle de protection sociale traditionnel. Des perspectives de régulation incluent le développement d'une protection sociale adaptée, la reconnaissance de droits collectifs, et l'encadrement des algorithmes pour garantir plus de transparence.

Bibliographie et Filmographie : L'Ubérisation du Travail

Ouvrages académiques fondamentaux

Sur l'économie des plateformes

- Srnicek, Nick (2017). *Platform Capitalism*, Polity Press. Une analyse approfondie des fondements économiques et sociaux du capitalisme de plateforme.
- Casilli, Antonio (2019). *En attendant les robots : Enquête sur le travail du clic*, Seuil. Une exploration détaillée des nouvelles formes de travail numérique et de leurs implications sociales.
- Abdelnour, Sarah et Méda, Dominique (2019). *Les Nouveaux Travailleurs des applis*, PUF. Une étude sociologique française sur les conditions de travail des travailleurs des plateformes.

Sur les transformations du travail

- Supiot, Alain (2015). *La Gouvernance par les nombres*, Fayard. Une réflexion fondamentale sur l'évolution des formes de subordination dans le travail contemporain.
- Dujarier, Marie-Anne (2020). *Troubles dans le travail*, PUF. Analyse les mutations contemporaines du travail et leurs impacts sur les travailleurs.

Articles scientifiques récents

- Prassl, Jeremias et Risak, Martin (2016). « Uber, Taskrabbit, & Co: Platforms as Employers? Rethinking the Legal Analysis of Crowdwork », *Comparative Labor Law & Policy Journal*. Article juridique majeur sur le statut des travailleurs des

plateformes.

- Rosenblat, Alex et Stark, Luke (2016). « Algorithmic Labor and Information Asymmetries: A Case Study of Uber's Drivers », *International Journal of Communication*. Étude empirique sur le contrôle algorithmique dans l'économie des plateformes.

Rapports institutionnels

- Bureau International du Travail (2021). « World Employment and Social Outlook: The role of digital labour platforms in transforming the world of work » Rapport complet sur l'impact global des plateformes numériques.
- France Stratégie (2020). « Les plateformes numériques : défis pour le travail et l'emploi » Analyse des enjeux spécifiques au contexte français.

Filmographie

Documentaires

- *The Gig Is Up* (2021) de Shannon Walsh Portrait global des travailleurs de l'économie des plateformes à travers le monde.
- *Sorry We Missed You* (2019) de Ken Loach Fiction sociale sur la précarité des livreurs de colis au Royaume-Uni.
- *Invisibles* (2020) de Henry Jimenez Documentaire sur les livreurs à vélo pendant la pandémie de COVID-19.

Films et séries

- *Uber Park* (2023), série ARTE Série documentaire sur l'impact de l'ubérisation dans différentes villes du monde.
- *En Guerre* (2018) de Stéphane Brizé Bien que ne traitant pas directement de l'ubérisation, analyse les transformations du monde du travail.

Ressources en ligne

Sites spécialisés

- *Plateforme Observatory* (Union Européenne) Observatoire des pratiques et régulations des plateformes numériques.
- *Gig Economy Data Hub* (Cornell University) Base de données et analyses sur l'économie des plateformes.

Podcasts

- « Travail à la demande » (France Culture) Série d'émissions sur les nouvelles formes de travail.

Blogs et médias spécialisés

- *Platform Labor* (blog académique) Actualités et analyses sur le travail des

plateformes.

Littérature juridique récente

- Degryse, Christophe (2019). « Les impacts sociaux de la digitalisation de l'économie », *ETUI Working Papers*. Analyse détaillée des implications juridiques de l'ubérisation.
- Barthélémy, Jacques et Cette, Gilbert (2017). *Travailler au XXIe siècle : L'ubérisation de l'économie ?*, Odile Jacob. Réflexion sur l'adaptation nécessaire du droit du travail.